

www.vieillesforets.com : lettre d'information de l'été 2025



Anthaxia midas, dont la présence est avérée dans seulement 3 départements français, est l'un des 1600 coléoptères inventoriés dans la vieille forêt de la Massane dans les Pyrénées orientales © RNN de la Massane

Dans ces temps où l'écologie est affaiblie de toutes parts, vue comme un ensemble de contraintes empêchant un développement qualifié de « durable », cause de tous les maux, la préservation des forêts subnaturelles fait elle aussi réagir le monde forestier.

Le directeur général de Fransylva, dans le numéro d'avril 2025 de la revue Forêts de France, avertit : « *les tentatives de mise sous cloche de nos forêts se multiplient au nom de la préservation de la nature, de la biodiversité...c'est oublier le rôle crucial que jouent les forestiers : grâce à leur action au fil des siècles, 80 % de la biodiversité terrestre sont encore aujourd'hui abrités en forêt* ».

Tout d'abord, la « mise sous cloche » est une « *expression utilisée pour dénoncer les excès des politiques de préservation* » (source : Geoconfluences). Cette expression, qui fait peur, pourrait faire oublier que l'on ne peut figer un écosystème, et que les politiques de préservation visent justement à préserver une dynamique écosystémique qui est en évolution permanente.

Ensuite, il est tout à fait vrai que la France jouit d'un savoir faire reconnu dans la formation aux métiers du secteur et dans la gestion des forêts, s'est doté d'outils réglementaires puissants comme le régime forestier. Mais si le monde forestier peut apparaître comme une grande famille dont l'intégralité des acteurs respecte une logique multifonctionnelle, la réalité de terrain est plus nuancée.

Des pratiques de gestion drastiques, décriées, qui cherchent la rentabilité sans préserver le capital sur pied et la bonne santé de l'écosystème, transforment des forêts de feuillus en résineux, notamment sur sols anciens, ne voient la forêt que comme une ressource. En témoigne [cette tribune](#) signée par nombre de forestiers de métier et scientifiques, qui résume de manière admirable, claire et accessible à tous, les travers de la politique forestière actuelle qui profite à un modèle de sylviculture intensif et dépassé, pourtant à l'œuvre au nom de l'adaptation des forêts au changement climatique.

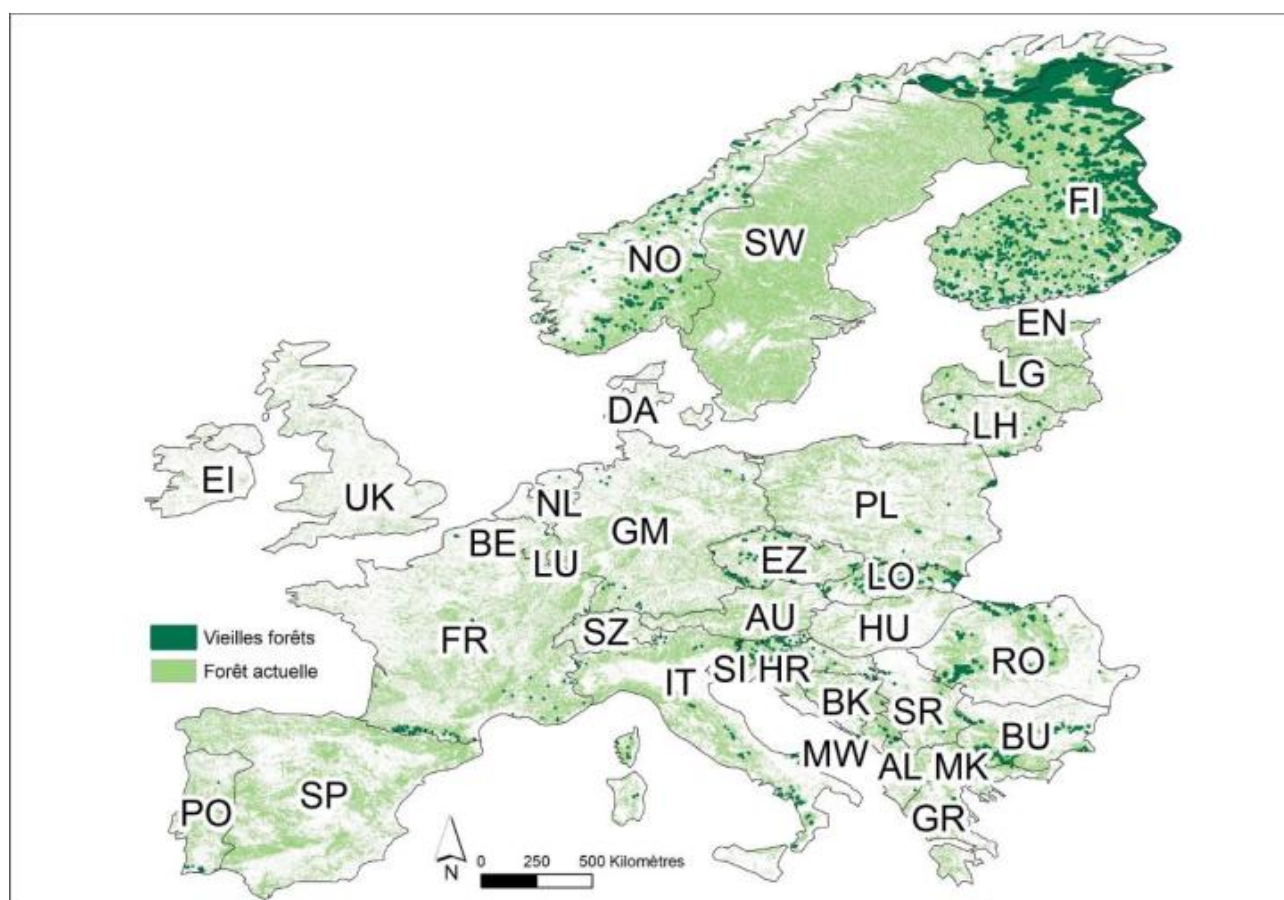
Pour revenir aux propos de Fransylva, il est également exact, que les forêts abritent une biodiversité exceptionnelle : jusqu'à 11500 espèces ont été recensées dans les RBI (Réserves Biologiques Intégrales) de Fontainebleau.

Les organismes saproxyliques (associés au bois mort et aux micro-habitats portés par les vieux arbres) y représentent un nombre important d'espèces (coléoptères et champignons principalement).

Mais ces organismes n'existent que très partiellement dans les forêts exploitées, et on estime que 40% d'entre eux sont menacés d'extinction au niveau national et européen à cause d'un manque crucial d'habitats matures et d'attributs de maturité des forêts, notamment au niveau du compartiment bois mort.

C'est sur une superficie forestière très réduite que ces milliers d'espèces sont le mieux représentés, dans les vieilles forêts. C'est dans le massif pyrénéen que l'on trouve la plus grande superficie de vieilles forêts référencée à ce jour dans l'hexagone, évaluées à 11600 hectares.

En forêt, quantité ne rime donc pas avec qualité écologique.



Couverture forestière et vieilles forêts en Europe, Sabatini et al., 2021

Le « Plan National d'Actions pour les vieux bois et forêts subnaturelles » vise à préserver les lambeaux de forêts subnaturelles qui ont été peu impactés par l'homme en France, via l'évolution naturelle, à l'horizon 2030.

Les propriétaires privés pourraient se sentir attaqués par les mesures en découlant, y voir des restrictions pour leur exploitation ou de futurs manques à gagner.

Tout donne à penser que les mesures ne seront qu'incitatives, même si l'on n'en connaît pas encore la teneur, le PNA étant en cours d'élaboration.

Les propriétaires ont une responsabilité envers ces milieux rares et relictuels, composés de très gros bois vivants, morts sur pied et au sol.

L'accueil qui sera réservé au programme dépendra de son contenu, mais aussi de la sensibilité et des intérêts de chacun.

Nous espérons que l'État se donnera les moyens, à travers ce nouveau PNA, de compenser au moins en partie le manque à gagner des propriétaires souhaitant préserver via l'évolution naturelle, ces réservoirs de biodiversité.

Pour information, un propriétaire, qu'il soit public ou privé, peut aujourd'hui disposer librement d'un tel cœur de biodiversité, décider de le faire disparaître en un clin d'œil par simple décision de gestion forestière.

Ce constat est fréquent, tant en piémont que sur la haute chaîne.



Coupe de bois récente sur plusieurs ha dans ce qui était une vieille forêt, domaine privé, Boutx, Haut Comminges

Les mesures visant à préserver les vieilles forêts doivent être incitatives et concrètes afin d'agir comme un déclencheur au niveau des décisions de gestion des propriétaires.

Un exemple d'actualité est l'initiative Nature Impact du WWF, qui soutient la mise en œuvre de projets ayant une réelle plus value environnementale :

- A Counozouls, dans les Pyrénées audoises, [le projet en cours](#) vise à protéger la biodiversité d'une forêt de 1900 hectares gérée par un syndicat forestier unique, composé d'une communauté villageoise. Un réseau de conservation composé d'arbres habitats répartis dans toute la partie exploitée et 100 ha d'îlots en pleine naturalité font partie des mesures prévues.

- En piémont pyrénéen, la commune de Tilhouse abrite une vieille forêt de plaine, chênaie hêtraie caractérisée « à forte maturité » sur 25 hectares, pour partie en forêt communale. Le projet Nature Impact permet de renforcer les actions de conservation de l'îlot de vieille forêt (avec la mise en évolution naturelle sur le très long terme), mais aussi de développer une [sylviculture intégrative](#) (sylviculture mélangée à couvert continu intégrant la présence d'attributs de maturité) dans les peuplements exploités de feuillus indigènes à gros bois (pour plus de renseignements sur le projet communal, [cliquer ici](#)).

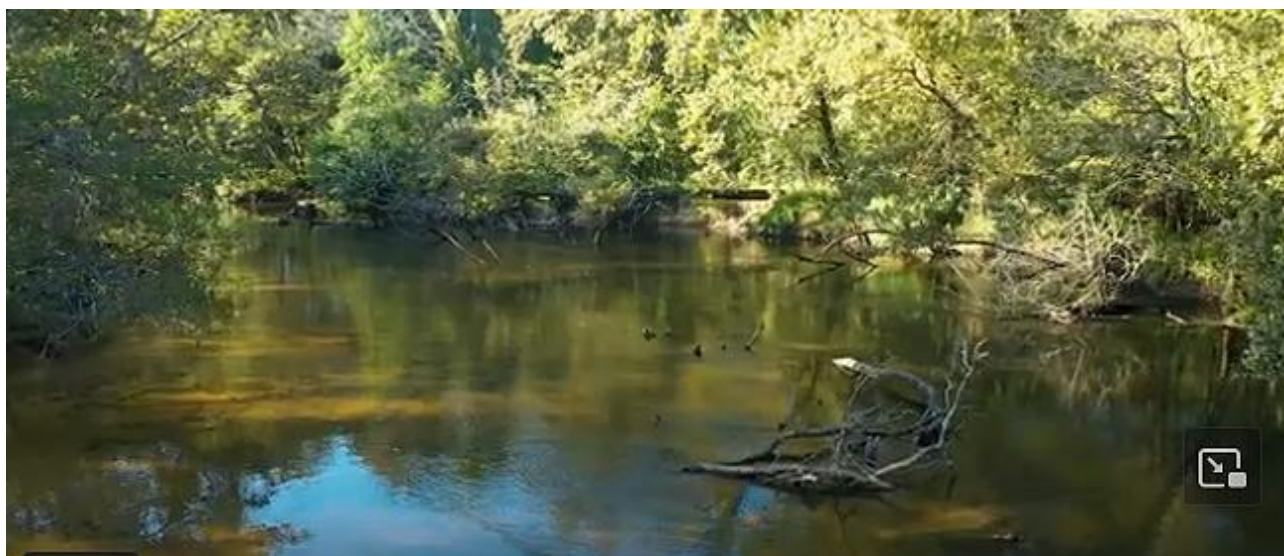
Autre exemple peu connu, les [dotations de soutien aux communes pour les aménités rurales](#) permettent de soutenir les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée : Natura 2000, Zone de protection forte qui peut abriter une vieille forêt, PNR, etc. Les aménités rurales sont constituées par les services écosystémiques que fournit la forêt.

La dotation aux communes (dont le montant est inscrit en recettes au chapitre 74), compense en quelque sorte le manque à gagner de contraintes environnementales sur leur territoire, sans aucun fléchage de l'utilisation des fonds...même si elle représente,

dixit la plaquette en téléchargement ci-dessus, l'opportunité pour les communes de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

La préservation de vieilles forêts et îlots de vieux bois intermédiaires, ne vise qu'un % infime de la totalité des forêts. Plusieurs organismes œuvrent pour une trame de forêts âgées préservée dans les Pyrénées et son piémont (voir [la lettre d'infos de l'été 2023](#)).

De plus en plus de propriétaires privés décident également de préserver tout ou partie de leur forêt, et nous ne pouvons que vous conseiller [cette vidéo](#) réalisée par un propriétaire forestier, montrant la mise en ORE d'une ripisylve en évolution naturelle en Gironde.



L'Obligation Réelle Environnementale (ORE) permet ici de garantir l'évolution naturelle pendant 99 ans sur 40 hectares

Sur le territoire pyrénéen, les réactions des élus, des propriétaires forestiers, des usagers à ces initiatives sont très diverses. Certains, et selon mon expérience, la plupart, comprennent les raisons de cette préservation, parfois se l'approprient et en sont fiers. D'autres ont peur d'une restriction des usages, se méfient, se sentent dépossédés de leur patrimoine, trouvent que ces forêts ne sont pas en danger sur le territoire.

Rien ne pourra se faire sans une compréhension collective des enjeux existants. Il est essentiel de se donner les moyens d'aller au-devant des élus et usagers, de communiquer sur les enjeux réels de la préservation, dans l'écoute, le dialogue, en garantissant le respect des usages existants, en recherchant ensemble des solutions communes ou alternatives aux problèmes éventuels posés par la volonté de préserver.

Pour finir, les directions politiques prises aujourd'hui pour la forêt de demain sont encore bien hermétiques à la prise en compte de nombre de principes biologiques simples, comme le principe de redondance fonctionnelle expliqué par Guillaume Decocq [dans cet article](#), et ce malgré les nombreux travaux de spécialistes les mettant en lumière.

La centrale de cogénération de Gardanne, qui prévoit de s'approvisionner jusque dans les Pyrénées ([voir l'actu](#)) et bénéficie d'aides publiques colossales, les projets pharaoniques en pour parler dans le piémont pyrénéen, visant à produire du « carburant d'aviation durable » (CAD) avec de la biomasse forestière, sont parmi les fleurons de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique. Les logiques qui les animent sont totalement étrangères à la prise en compte de la biodiversité. La grande manifestation du 14 Juin contre E-cho et Biochar a été un réel succès ([voir l'actu](#)).

La ressource bois provient d'un écosystème complexe dont il convient de respecter le fonctionnement. Changement climatique et effondrement de la biodiversité sont à considérer de manière indissociable, tant dans leur cause que dans les solutions à trouver.

Le respect des fonctionnalités des écosystèmes forestiers et des cortèges d'espèces associées ne devraient-ils pas être intégrés systématiquement dans toutes les réflexions et prises de décision des politiques forestières, tant territoriales que nationales ?

Toujours faut-il commencer par s'y intéresser un tant soit peu, et en reconnaître l'intérêt.



If de 80 cms de diamètre, vieille forêt, Haut Comminges